



mai 2025



ACCORD SENIOR LES PROPOSITIONS DE LA CGT

Voici les propositions principales de La CGT basées sur l'expression de vos besoins et nos réflexions sur les dispositifs à améliorer

Les dispositifs actuels ne correspondent pas aux besoins des seniors ou ne vont pas assez loin dans les choix possibles. L'entreprise se porte bien et le dit haut et fort, elle a par ailleurs les moyens d'en faire profiter les salariés dans le cadre d'un accord ambitieux.

Les mesures que nous proposons s'adressent aux seniors selon la définition suivante : "Tout salarié ayant au moins 55 ans, sans lien ni avec l'âge de départ en retraite ni avec l'ancienneté à l'UES MACIF".

➤ LES ACCOMPAGNEMENTS DE FIN DE CARRIERE

Avant toute chose nous souhaitons que les temps partiels seniors soient décorrélés des quotas de temps partiel, afin qu'il n'y ait aucun refus et qu'ils n'entrent pas en concurrence avec les autres temps partiels.

LA PRÉRETRAITE UES MACIF :

- Mise en œuvre: 4 ans au maximum avant la date de départ à la retraite.
- Bénéficiaires : salariés à temps plein quel que soit son statut (décompte en heure ou forfait jours), salariés à temps partiel, salariés à forfait réduit.
- Acceptation dès la demande du salarié, sans délai de carence.
- Règle d'application : entre 20 et 50 % de réduction du temps de travail en temps plein et révisable annuellement à l'initiative du salarié.
- Rémunération/cotisations :
 - 80% du temps de travail ⇒ 100 % salaire
 - 70% du temps de travail ⇒ 90 % salaire
 - 60% du temps de travail ⇒ 80 % salaire
 - 50% du temps de travail ⇒ 70 % salaireavec maintien, dans tous les cas ci-dessus, des cotisations à 100%



LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

- Mise en œuvre : à partir de 55 ans, sans lien avec le départ en retraite
- Bénéficiaires : ouvert à tous, quel que soit le type de contrat (CDI, tps partiel, retraite progressive Macif ou Carsat)

➤ Règle d'application: entre 20 et 50% du temps de travail et révisable à l'initiative du salarié

➤ Maintien de la rémunération et des cotisations à 100% selon le temps de travail effectif

Ce mécénat peut être pris indépendamment ou cumulé avec les autres dispositifs

RACHAT DE TRIMESTRES

Pour ceux qui le souhaitent, rachat d'années d'études ou années incomplètes avec participation de l'employeur pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

LA PRIME DE DÉPART À LA RETRAITE:

Nous revendiquons la réévaluation de la prime de départ à la retraite au-delà du minimum légal ou conventionnel : doublement du calcul le plus favorable entre le légal et le conventionnel, basé sur une carrière reconstituée à temps plein.

➤ SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SENIORS

ACTIVITÉS ET MISSIONS :

A partir de 55 ans, il est nécessaire d'adapter la charge de travail et/ou les missions des seniors, en vue de prévenir l'usure et la charge mentale et ainsi leur permettre de finir leur carrière dans de bonnes conditions.

Les mesures à envisager sont :

- une discussion annuelle dans un entretien spécifique ou lors de l'EP de la charge de travail pour tous les salariés âgés de 55 ans ou plus
- la possibilité d'un aménagement spécifique des horaires de travail
- la suppression ou l'allègement de la charge téléphone pour les gestionnaires et les conseillers PAP
- la suppression du flux flex, plus de flux froid pour CRC sin et Co
- la réduction des objectifs dans le réseau pour alléger la charge, voire suppression après 60 ans
- l'adaptation de la volumétrie de la charge pour les services de gestion et supports
- l'adaptation des missions au plus près de l'appétence du senior : tâches uniques, diversification, renfort d'un autre service,..
- l'adaptation personnalisée du travail sur demande en fonction de l'état de santé

TUTORAT ET MENTORAT:

Ces dispositifs permettent l'implication des salariés dans la transmission du savoir et des compétences. Le proposer aux seniors doit permettre :

- la transmission d'un savoir technique, d'une organisation de traitement de l'activité et un savoir-être
- la diversification des activités
- une autonomie accrue
- la reconnaissance des compétences
- permettre aux salariés du réseau de rejoindre l'AT ainsi valoriser l'expérience.

Les objectifs et/ou activités doivent être pondérées au regard de l'activité de tutorat ou mentorat.



➤ SUR LA SANTÉ DES SENIORS

La réforme de la retraite allonge le temps de travail, les candidats à l'embauche dans le tertiaire ont souvent suivi des études longues et devront travailler plus longtemps. La Macif doit donc prendre des mesures pour ce soit vivable.

NOS PROPOSITIONS :

- appréciation de la charge de travail en tenant compte du vieillissement
- aménagement des missions, de la charge, de l'autonomie, du poste de travail
- bilan de santé renforcé à partir de 55 ans, dispositifs de soutien psychologiques, accompagnement ergonomique avec accès prioritaire dès les signaux d'alerte
- congés supplémentaires spécifiques seniors: 1 jour par an dès 55 ans et 2 jours dès 60 ans
- jours supplémentaires pour RDV médicaux.

**VOUS PARTAGEZ CES REVENDICATIONS? DEFENDEZ LES AVEC NOUS,
ADHEREZ A LA CGT**

